

### 43 - Acquisition à M. Jean-Louis VUILLIER - Alignement 4, chemin des Quatrouillots

**M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur** : M. Jean-Louis VUILLIER est propriétaire d'un terrain d'une contenance de 2 989 m<sup>2</sup> situé 4, chemin des Quatrouillots, et cadastré section OR n° 173 et n° 174. Classé en zone UP du Plan Local d'Urbanisme (PLU), cette propriété a fait l'objet d'un Permis d'Aménager (PA) nécessaire à la construction de 4 maisons individuelles.

L'Emplacement Réserve (ER) n° 82, inscrit au PLU en vue de l'élargissement du chemin des Quatrouillots, touche le terrain de M. VUILLIER.

La Ville de Besançon a décidé de réaliser les travaux d'élargissement correspondants.

Les négociations engagées permettent aujourd'hui de finaliser une transaction selon les modalités suivantes :

- M. Jean-Louis VUILLIER cède à la commune la parcelle cadastrée section OR n° 174p au prix de 6 160 € (112 m<sup>2</sup> x 55 €/m<sup>2</sup>) ;
- les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L. 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense totale de 6 160 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.00501.30100.

#### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 26 septembre 2016.*